



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 8 JUIN 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 8 juin 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ A donné procuration : Gilles CORTINOVIS à Bernadette MARTINATO.
- ✓ Étaient excusés : Pauline DONNA, Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-20
BUDGET PRIMITIF : DÉCISION MODIFICATIVE N 1**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal, que suite à la dissolution du syndicat mixte d'Aménagement et de gestion de l'Aéroparc, les écritures comptables sont enregistrées sur l'exercice 2023. Le budget doit être modifié comme suit, pour intégrer les écritures.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations		9 591.46 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations		9 591.46 €
R 13362 : Dotation de soutien à l'invest local	9 591.46 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	9 591.46 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver cette décision modificative.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 juin 2023, et de la publication le 9 juin 2023.

Le Maire
Michel NARDIN

